



PLAN LOCAL D'URBANISME de LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

2. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

- Révision prescrite le 21.01.2010
- Dossier arrêté le 12.12.2013
- Mis à l'enquête publique du 16.05.2014 au 16.06.2014
- PLU approuvé le 18.12.2014
- **Vu pour rester annexé à la DCM du 18.12.2014**

Philippe PASSOT, maire.



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

SCP COPPI-GRILLON-ROCARD-GIRE

Société inter-barreaux d'Avocats



38 rue des Granges
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.83
cgbg-avocats@orange.fr

urbanisme
aménagement
environnement



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	7
OBJECTIF 1.1 AFFIRMER L'IDENTITE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE / PRATZ	9
A TRAVERS LE POSITIONNEMENT DES DEUX COMMUNES DANS L'ARMATURE URBAINE DU HAUT-JURA	9
DANS L'ARMATURE URBAINE HAUT-JURA ET DE LA PLASTICS VALLEE	9
PAR RAPPORT A SAINT-CLAUDE : COMPLEMENTARITE ET AUTONOMIE	9
Un fonctionnement autonome	9
Affirmer ses singularités	9
DANS LE PLATEAU DU LIZON	9
Renforcer les relations Pratz / Lavans-lès-Saint-Claude	9
Travailler dans la complémentarité Saint-Lupicin / Lavans-lès-Saint-Claude	9
OBJECTIF 1.2 RENFORCER LE RAYONNEMENT ET PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE CONFORTER LE POLE DE SERVICES ET D'EMPLOIS	11
« RAYONNEMENT » DU PLATEAU DU LIZON	11
ACTION N°1 : RENFORCER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR L'EXTERIEUR	11
Valoriser l'avisurface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura	11
Ne pas compromettre le regain d'intérêt pour la voie ferrée	11
Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la Route Départementale 470	11
Développer les communications numériques	11
ACTION N°2 : AFFIRMER LA PLACE DU PLATEAU DU LIZON DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA-SAINT-CLAUDE PAR LA CULTURE	11
Soutenir l'implantation d'un équipement culturel de grande envergure (salle de spectacle), au « centre » de la communauté de communes, rayonnant à l'échelle de celle-ci	11
PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE	13
ACTION N°3 : AMPLIFIER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS	13
Equipements scolaires et périscolaire	13
Conserver le pôle scolaires et périscolaire	13
Renforcer le rôle du collège et de ses équipements périphériques en renforçant sa place et son rôle au cœur du plateau	13
Equipements de loisirs	13
Restructurer l'offre en équipements culturels et associatifs	13
Services médico-sociaux	13
Créer une antenne du pôle médical du Plateau au centre bourg de Lavans	13
Equipements intercommunaux	13
Poursuivre les réflexions en matière d'amélioration de la fonctionnalité de plusieurs équipements intercommunaux	13
ACTION N°4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET EVITER L'EVASION COMMERCIALE	15
ACTION N°5 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE	15
Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat	15
Faire du tourisme un levier du « développement économique »	17
Renforcer l'identité du territoire	17
Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques constitutifs d'une offre de qualité	17

Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques	17
Diversifier l'hébergement touristique	17
Valoriser l'avisurface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura	17
Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire	19
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	19
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	19
Préserver, voire développer l'agriculture en zone « urbaine »	19

OBJECTIF 1.3 | DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS **21**

ACTION N°1 : DEVELOPPER DE FAÇON MAITRISEE LA POPULATION POUR FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE ET PRESERVER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS, SYNONYMES DE QUALITE DE VIE **21**

Renouer avec un développement démographique à Lavans-lès-Saint-Claude 21

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS **21**

Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages 21

Favoriser la création de logements adaptés 21

Conforter l'offre en logements locatifs (sociaux ou non) 21

Intégrer de la diversité dans l'offre en accession 21

OBJECTIF 2.1 | PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL : S'AGRANDIR SANS S'ETENDRE **23**

LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE **23**

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN **23**

Densifier le tissu urbain (pavillonnaire) existant 23

Reconquérir le centre-bourg 23

ACTION N°2 : DEFINIR DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE **23**

Valoriser les limites urbaines 23

Préserver les silhouettes des villages « en balcon » en limitant l'urbanisation risquant de les dénaturer 23

Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz 23

Recentrer le développement par rapport aux espaces publics centraux 23

Economiser l'espace et diversifier les formes bâties 24

OBJECTIF 2.2 | ESPACES PUBLICS ET DEPLACEMENTS DOUX **25**

Philosophie commune pour la gestion des espaces publics 25

ACTION N°1 : REDEFINIR LES ESPACES PUBLICS DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE **25**

Créer un « centre-ville » 25

Créer une artère piétonne, colonne vertébrale de l'agglomération 25

Créer un espace central fédérateur à Lizon 25

Relier Lizon et le CB 25

Mettre en valeur les espaces publics « décentralisés » 25

ACTION N°2 : RELIER LES VILLAGES DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ET PRATZ PAR DES VOIES DOUCES STRUCTURANTES **26**

OBJECTIF 2.3 | DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS **27**

ACTION N°1 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER **27**

Ne pas compromettre la possibilité de dévier la RD 470 27

Sécuriser les points de connexion sur la RD 27

Améliorer la desserte routière de certains quartiers et supprimer le transit à travers d'autres quartiers 27

Hiérarchiser le réseau de voiries, principalement dans les quartiers pavillonnaires	27
<u>ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS</u>	27
Maintenir la desserte du territoire par les bus	27
Développer de nouvelles formes de transport collectif	27
<u>OBJECTIF 3.1 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES</u>	29
<u>ACTION N°1 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS</u>	29
Préserver les silhouettes des villages « en balcon »	29
Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz	29
Valoriser les identités urbaines	29
<u>ACTION N°2 : PRESERVATION DES PAYSAGES NATURELS</u>	29
<u>OBJECTIF 3.2 PRESERVER L'ENVIRONNEMENT</u>	31
<u>ACTION N°1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE</u>	31
Préserver le milieu naturel	31
Conforter la trame verte urbaine	31
<u>ACTION N°2 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES</u>	33
Protéger la ressource en eau	33
Maitriser la consommation d'espace	33
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les énergies renouvelables	33
<u>ACTION N°3 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS</u>	33

AVANT-PROPOS

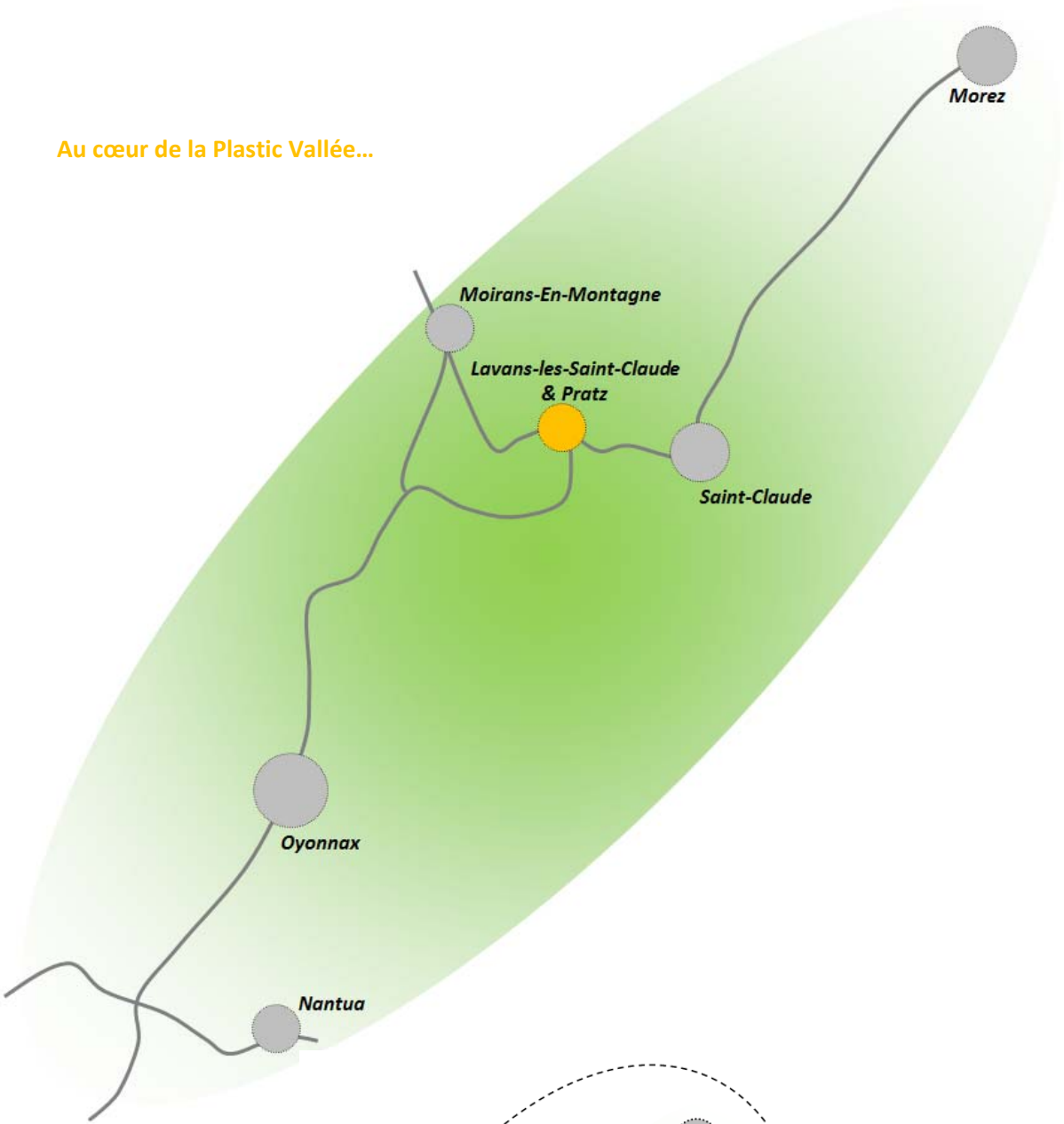
Les communes de Pratz et de Lavans-les-Saint-Claude se sont engagées de manière conjointe dans l'élaboration de leur PLU.

Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables partagé par les deux communes** a été élaboré.

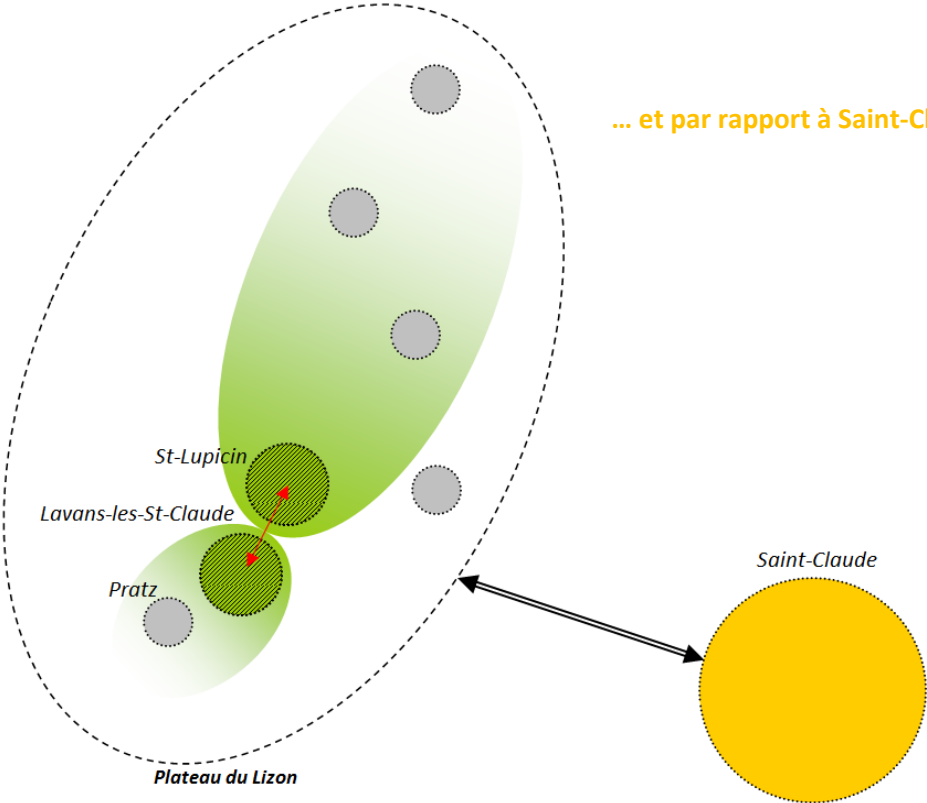
Pour plus de lisibilité, seules les orientations partagées par les 2 communes et celles propres à Lavans-lès-Saint-Claude apparaissent dans ce PADD.

Positionnement de Lavans-les-Saint-Claude et de Pratz

Au cœur de la Plastic Vallée...



... et par rapport à Saint-Claude



OBJECTIF 1.1 | AFFIRMER L'IDENTITE LAVANS-LES-SAINTE-CLAUDE / PRATZ

A TRAVERS LE POSITIONNEMENT DES DEUX COMMUNES DANS L'ARMATURE URBAINE DU HAUT-JURA

DANS L'ARMATURE URBAINE HAUT-JURA ET DE LA PLASTICS VALLEE

- Développer la spécificité et le dynamisme « Plateau du Lizon », territoire central entre Oyonnax, Saint-Claude et Moirans-en-Montagne

PAR RAPPORT A SAINT-CLAUDE : COMPLEMENTARITE ET AUTONOMIE

Un fonctionnement autonome

- Conserver l'autonomie (relative) du plateau du Lizon vis à vis de la ville centre, ne pas devenir une banlieue dortoir - limiter une résidentialisation excessive
- Rester une entité à part entière - un satellite - avec ses services ses commerces et son pôle d'emplois synonymes de qualité de vie.

Affirmer ses singularités

- Un cadre de vie de qualité :
 - Promouvoir le site Lavans-Pratz comme un balcon, emblème de la qualité de vie, de lieu de loisir et de l'ensoleillement optimum ;
 - Protéger les espaces naturels en limitant les zones à urbaniser et en privilégiant un urbanisme frugal
- Une histoire, des savoir-faire, une industrie, un patrimoine, porteurs d'une identité à approfondir,
- Un urbanisme de qualité, frugal, bien intégré à l'environnement

DANS LE PLATEAU DU LIZON

Renforcer les relations Pratz / Lavans-lès-Saint-Claude

En termes : d'emploi, de services, d'habitat, de tourisme, d'image, etc.

Travailler dans la complémentarité Saint-Lupicin / Lavans-lès-Saint-Claude

- Répartir de manière équilibrée les équipements et services intercommunaux : scolaires (collège), de secours, de santé, etc.

OBJECTIF 1.2 | RENFORCER LE RAYONNEMENT ET PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE CONFORTER LE POLE DE SERVICES ET D'EMPLOIS

« Rayonnement » du plateau du Lizon

ACTION N°1 : RENFORCER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR L'EXTERIEUR

Valoriser l'avisurface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura

- Permettre le développement de l'avisurface (construction de bâtiments)
- Permettre les possibilités d'améliorer le « profil » de la piste

Ne pas compromettre le regain d'intérêt pour la voie ferrée

- Maintenir les infrastructures
- Envisager la possibilité de racheter la gare ou de créer un nouveau quai de l'autre côté, où la commune est propriétaire
- Valoriser l'infrastructure par le développement de nouvelles activités :
 - Loisirs
 - Tourisme
 - Economie (tourisme d'affaire)

Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la Route Départementale 470

- Préserver la faisabilité du projet de déviation de la RD470

Développer les communications numériques

- Permettre la généralisation de la fibre en anticipant la pose de fourreaux lors de tous travaux.

ACTION N°2 : AFFIRMER LA PLACE DU PLATEAU DU LIZON DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA-SAINT-CLAUDE PAR LA CULTURE

Soutenir l'implantation d'un équipement culturel de grande envergure (salle de spectacle), au « centre » de la communauté de communes, rayonnant à l'échelle de celle-ci

- Permettre la réhabilitation éventuelle de l'usine Lahu à Lizon (par exemple) ou la construction d'un équipement neuf accueillant une salle de spectacle intercommunale

ACTION N°3 : AMPLIFIER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Equipements scolaires et périscolaire

Conserver le pôle scolaires et périscolaire

- Restructurer le groupe scolaire :
 - notamment dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants et du développement des modes doux à travers le site
- Anticiper les éventuelles évolutions à long terme (regroupement de classes).

Renforcer le rôle du collège et de ses équipements périphériques en renforçant sa place et son rôle au cœur du plateau

- Restructurer, rénover et agrandir des bâtiments. Ces travaux, certains engagés, d'autres à programmer avec les différents partenaires ont des finalités scolaires et périscolaires.
- Améliorer les liaisons douces avec les centres-bourgs (St Lupicin et Lavans)
- Créer une halle sportive, terrain de foot, piste d'athlétisme, tennis couverts,...

Equipements de loisirs

Restructurer l'offre en équipements culturels et associatifs

- Restructurer le bâtiment des associations de Lavans-lès-Saint-Claude dans le cadre du réaménagement du cœur du village.
- Créer une salle des fêtes répondant, pour le moins, aux besoins des communes de Lavans et Pratz
- Reconvertir le site actuel de Lavans-lès-Saint-Claude (intégration dans la réflexion de la restructuration du groupe scolaire)

Services médico-sociaux

Créer une antenne du pôle médical du Plateau au centre bourg de Lavans

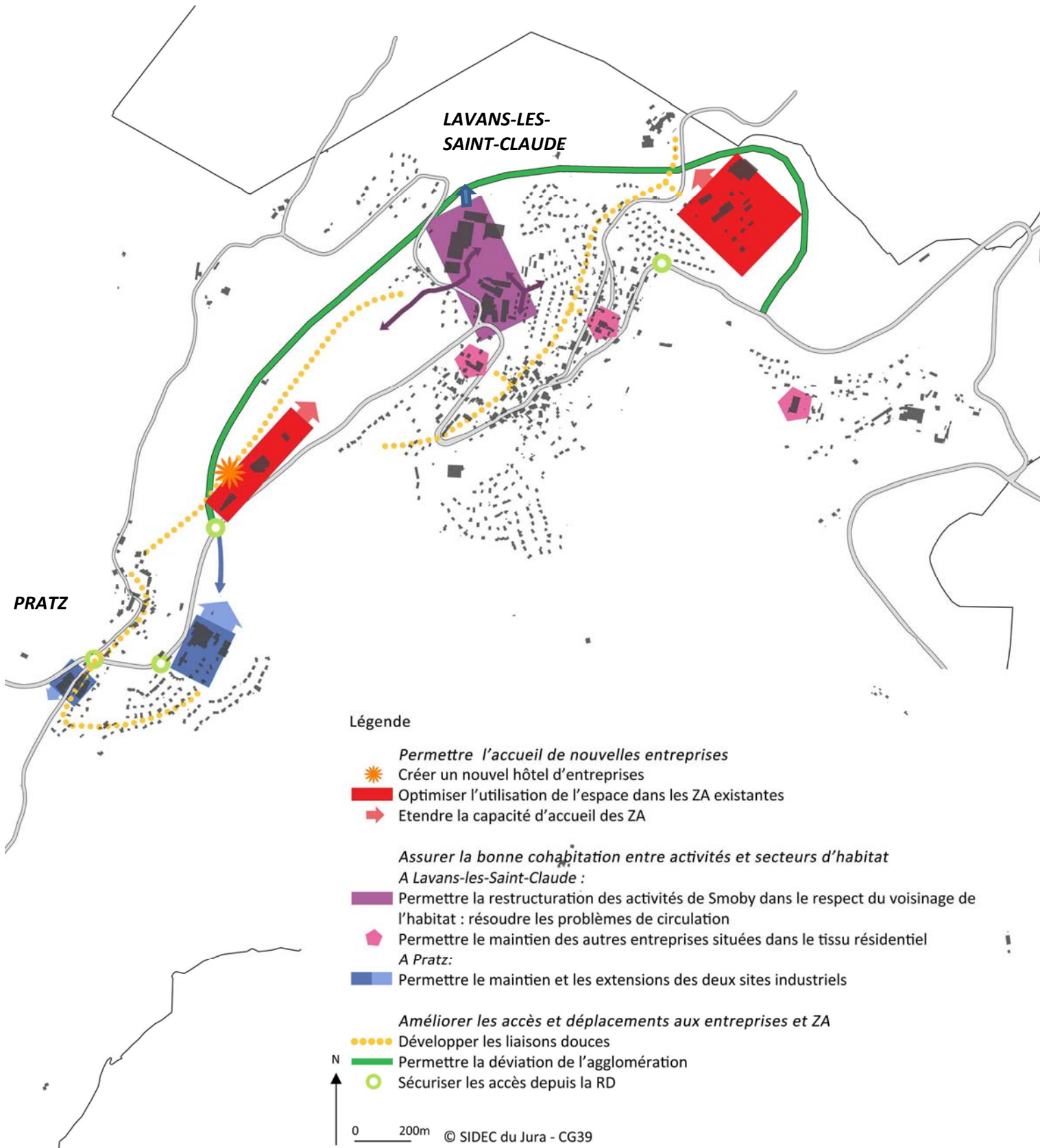
- Relocaliser le cabinet médical au cœur du village
- Mettre à disposition des locaux communaux pour l'accueil d'autres professionnels de santé, en complémentarité avec Saint-Lupicin

Equipements intercommunaux

Poursuivre les réflexions en matière d'amélioration de la fonctionnalité de plusieurs équipements intercommunaux

- Créer des ateliers communaux communs à Pratz et Lavans, sur la zone d'activités Curtillet-Planchamp.
- Relocaliser le centre de secours intercommunal (actuellement à Saint-Lupicin) entre Saint-Lupicin et Lavans.
- Prévoir l'extension du cimetière de Lavans-les-Saint-Claude (solution privilégiée) ou la création d'un second cimetière

Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat



ACTION N°4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET EVITER L'EVASION COMMERCIALE

- Conserver et favoriser la réimplantation de commerces de proximité
- Réimplanter des activités de restauration au centre bourg de Lavans-lès-Saint-Claude et encourager le regroupement des autres activités, ou au centre, ou à proximité du centre commercial de manière créer une dynamique.

ACTION N°5 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat

- Permettre l'accueil de nouvelles entreprises par le développement de la capacité d'accueil dans les zones d'activités existantes :
 - Créer un nouvel espace d'accueil pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises
 - Optimiser l'utilisation de l'espace dans les ZA existantes (Curtillet Planchamp et ZI Nord)
 - Etendre la capacité d'accueil de la ZA Curtillet Planchamp.
- Conserver les savoir-faire sur place (et conserver, attirer la main d'œuvre qualifiée) :
 - Développer les formations techniques spécialisées (dépasse la vocation du PLU)
 - Permettre le maintien et l'accueil des salariés par une offre en logements adaptée et une offre de loisirs de qualité.
- Assurer la bonne cohabitation entre activités et secteurs d'habitat dans les zones où ils sont imbriqués :
 - Maintenir la mixité et permettre les extensions des entreprises existantes dans le bâti à condition qu'elles ne génèrent pas plus de nuisance pour le voisinage de l'habitat
 - Permettre l'implantation de nouvelles activités dans le tissu urbain existant sous réserve de compatibilité avec l'habitat.
 - Permettre leur relocalisation dans des sites plus adaptés si elles présentent trop de nuisance ou subissent trop de contraintes pour se développer
 - Réfléchir à l'avenir de ces sites pour éviter qu'ils ne deviennent des friches au cœur des villages.
 - Assurer le bon fonctionnement des sites industriels situés aux abords des zones d'habitat
- Améliorer les services aux entreprises
 - Développer l'hébergement hôtelier
 - Développer la restauration
 - Faire en sorte que la future salle des fêtes soit adaptée aux conférences / réunions des entreprises.
- Améliorer les accès et la desserte des zones d'activités
Voir objectifs 2.2 et 2.3
 - Développer les liaisons douces entre zones d'habitat et zones d'activités
 - Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la RD 470 au nord de l'agglomération Lavans-lès-Saint-Claude / Pratz
 - Sécuriser les accès depuis la RD

Faire du tourisme un levier du « développement économique »

Légende

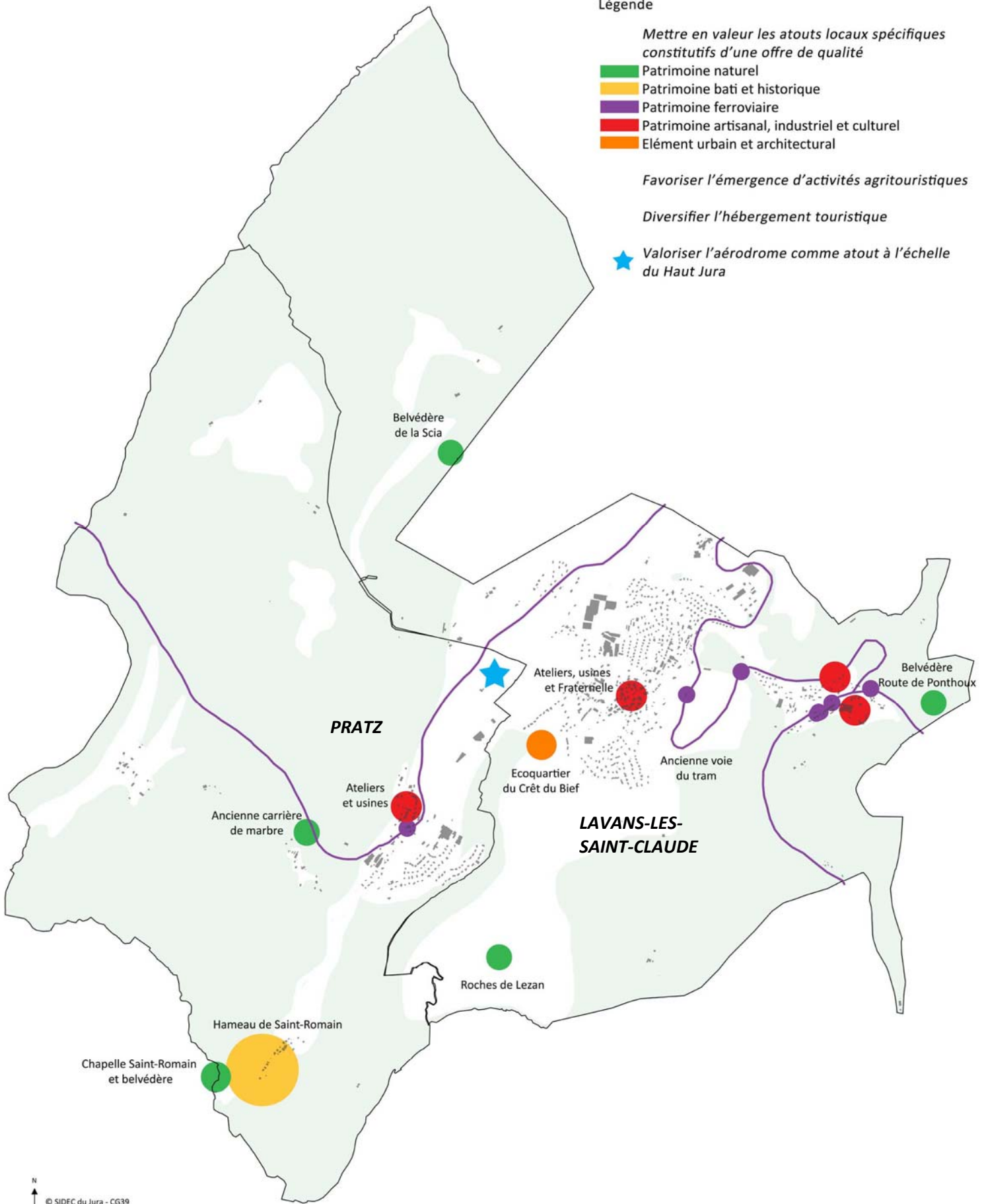
Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques constitutifs d'une offre de qualité

- Patrimoine naturel
- Patrimoine bâti et historique
- Patrimoine ferroviaire
- Patrimoine artisanal, industriel et culturel
- Élément urbain et architectural

Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques

Diversifier l'hébergement touristique

- ★ Valoriser l'aérodrome comme atout à l'échelle du Haut Jura



Faire du tourisme un levier du « développement économique »

Renforcer l'identité du territoire

- > Entre neige et lacs / Entre été et hiver
- > Balcon, eau, culture, savoir-faire et patrimoine
- > Qualité de vie (qualité urbaine et paysagère, équipements et services.....) / Paysages

Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques constitutifs d'une offre de qualité

- Patrimoine naturel : Pelouses et milieux karstiques (Roches de Lézan, ...), paysages et points de vue remarquables (Belvédère de la Scia, belvédère de Ponthoux), géologie (lézines, ...)
- Patrimoine artisanal, industriel et culturel : Ateliers et usines, Usine Lahu à Lizon, Musée de la Tournerie à Lizon (stationnement et accessibilité), Coopérative à Lavans-les-Saint-Claude
- Patrimoine ferroviaire : Voie du tram, anciennes gare de tram, gare de Lizon
- Urbain et architectural : Promouvoir la présence de l'éco quartier du Crêt du Bief
 - Aménager les sites sans suréquiper
 - Améliorer le stationnement et l'accessibilité
 - Créer des liaisons par des circuits de découverte en milieu naturel et en milieu urbain

Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques

- Permettre (l'implantation et) la diversification des activités agricoles

Diversifier l'hébergement touristique

- Permettre l'implantation de structures hôtelières
- Créer une zone de camping-caravaning

Valoriser l'avisurface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura


- Comme équipement de sport et loisir
- Comme infrastructure de transport pour le tourisme, notamment le tourisme d'affaire.


Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire


Légende

Reconnaitre et préserver le potentiel agricole

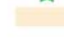
Meilleures terres à préserver au maximum:


 Parcelles productives ou potentiellement productives


 Prés de fauche

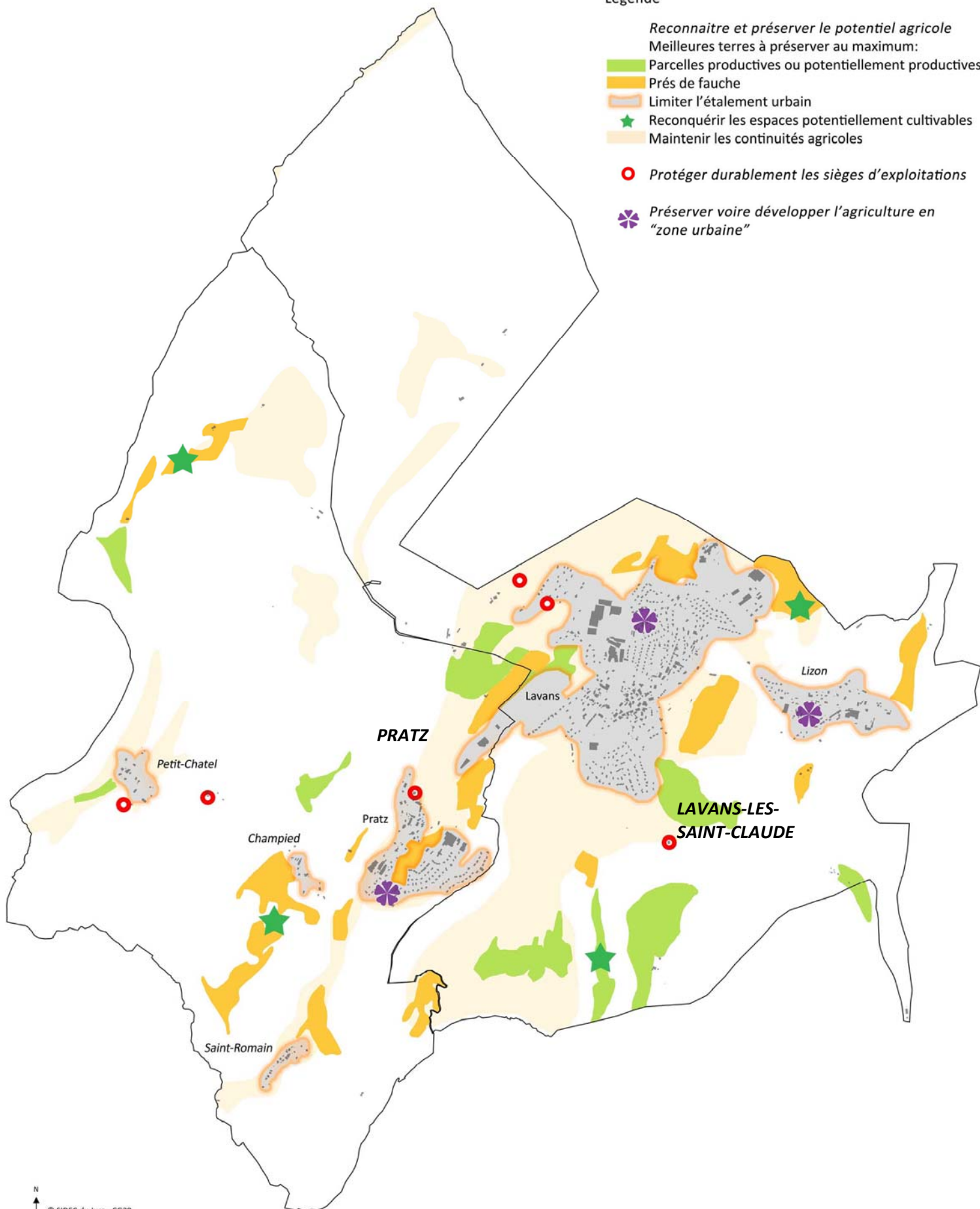
 Limiter l'étalement urbain

 Reconquérir les espaces potentiellement cultivables

 Maintenir les continuités agricoles

 Protéger durablement les sièges d'exploitations

 Préserver voire développer l'agriculture en "zone urbaine"



Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Trouver un équilibre entre développement urbain et préservation des terres agricoles :
- Reconquérir les espaces potentiellement cultivables
- Maintenir la continuité des zones agricoles, sans enclave.

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Permettre l'implantation, le développement et la diversification des activités agricoles
- Permettre le changement de destination des anciennes fermes ne présentant plus d'intérêt agricole

Préserver, voire développer l'agriculture en zone « urbaine »

- Protéger les zones de jardins et vergers existants les plus intéressants
- Intégrer des espaces cultivés partagés dans les quartiers, futurs et existants, comme lieu de lien social, ...

OBJECTIF 1.3 | DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

ACTION N°1 : DEVELOPPER DE FAÇON MAITRISEE LA POPULATION POUR FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE ET PRESERVER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS, SYNONYMES DE QUALITE DE VIE

Renouer avec un développement démographique à Lavans-lès-Saint-Claude

- Poursuivre le développement démographique moyen connu durant la période 1982 – 2009 sur les 2 communes de Lavans et Pratz.
- Répartir le développement démographique au « prorata » du poids démographique de chaque commune actuellement : 77% à Lavans et 23% à Pratz.
- Objectif à Lavans : **2145 habitants en 2027**, soit 265 habitants supplémentaires.

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS

Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages

- Quantifier les besoins pour faire face au desserrement des ménages et pour accroître la population selon les projections démographiques prévues
- Objectif à Lavans : **166 nouveaux logements** (soit 11 logements/an)

Favoriser la création de logements adaptés

- Aux évolutions démographiques (dessalement et vieillissement de la population) :
 - Rééquilibrer le parc de logements en termes de taille
- Aux populations spécifiques :
 - Favoriser la mixité dans les opérations : intergénérationnelle et sociale
 - Permettre l'extension du Foyer Saint-Joseph.

Conforter l'offre en logements locatifs (sociaux ou non)

- Maintenir le parc locatif (%) actuel à 35%.
- Maintenir le parc locatif social (%) actuel de 17 %.

Intégrer de la diversité dans l'offre en accession

- Diversifier l'offre en accession pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus des personnes souhaitant devenir propriétaires, par :
 - leur localisation,
 - des formes d'habitat diversifiées : individuel pur, individuel jumelé, collectif,
 - des tailles des parcelles variées.

OBJECTIF 2.1 | PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL : S'AGRANDIR SANS S'ETENDRE

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Densifier le tissu urbain (pavillonnaire) existant

- Permettre et inciter à une densification progressive des quartiers pavillonnaires (démarche Bimby)
- Intégrer les quartiers pavillonnaires au reste des villages, par des maillages de liaisons douces
- Reconquérir les voies pour en faire des rues, des espaces publics partagés (notamment en hiérarchisant les voies).

Reconquérir le centre-bourg

- Permettre la réhabilitation des ateliers : vers du logement ou des activités non nuisantes, pour garder la mixité traditionnelle dans les centres bourgs.
- Accompagner ces opérations d'actions de requalification des espaces publics.
- Comblent les dents creuses

ACTION N°2 : DEFINIR DES STRATEGIES DE DEVELOPEMENT URBAIN MAITRISE

Valoriser les limites urbaines

Préserver les silhouettes des villages « en balcon » en limitant l'urbanisation risquant de les dénaturer

- Stopper l'urbanisation sous le village : respecter les limites actuelles de l'urbanisation sous le village

Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz

- Ouvrir les vues sur le balcon du Lizon et sur le grand paysage
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère en cas d'urbanisation de la zone « interface » entre Lavans-Pratz.

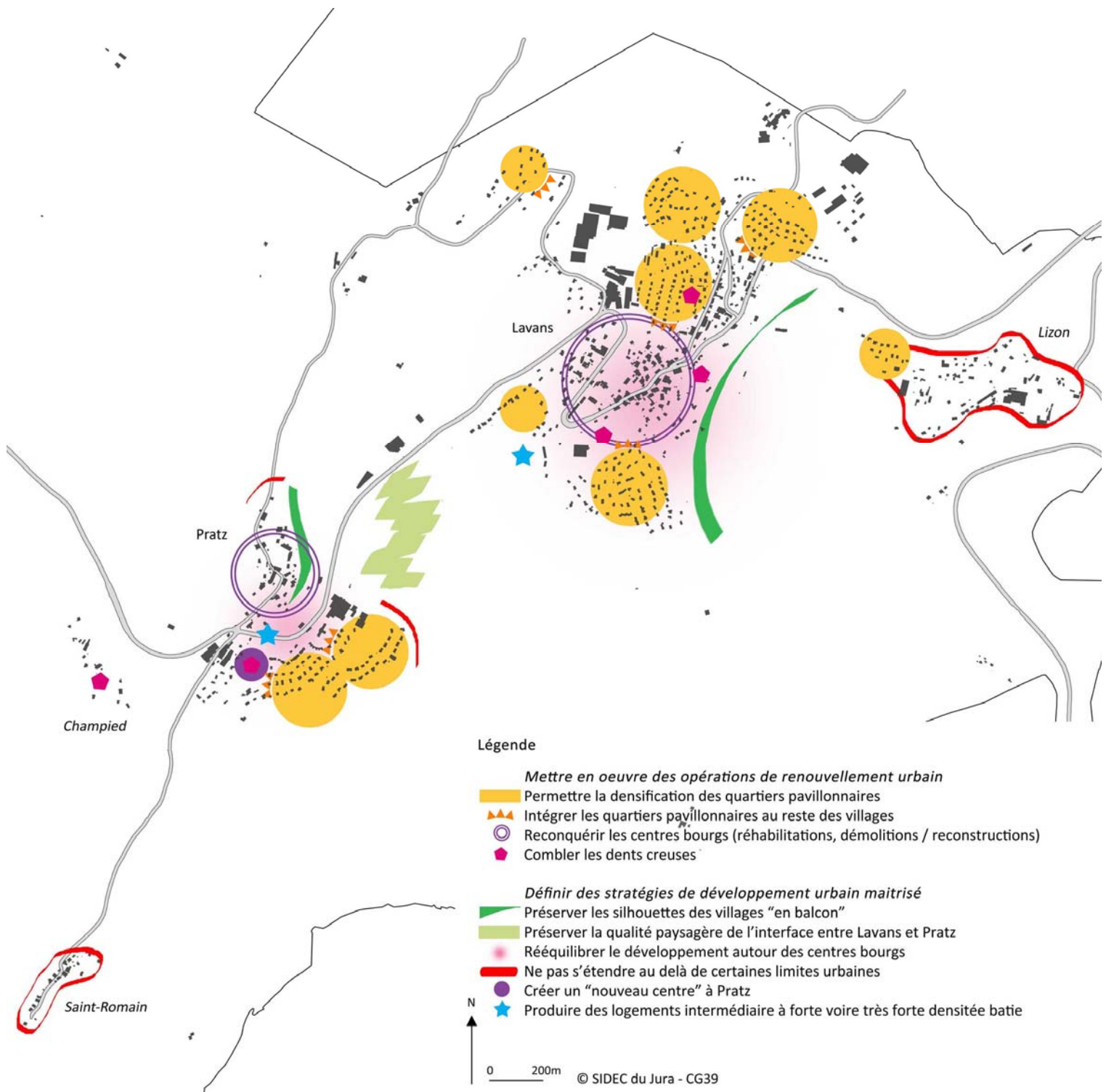
Recentrer le développement par rapport aux espaces publics centraux

- Rééquilibrer le développement de l'agglomération autour du centre-bourg étendu
- Maitriser le développement des hameaux
- Préserver la silhouette en balcon
- Prendre en compte les contraintes physiques et naturelles dans le développement du hameau de Lizon

Economiser l'espace et diversifier les formes bâties

- Produire en priorité des logements intermédiaires à forte densité bâtie – écoquartier
- L'objectif de modération de la consommation d'espace se traduit principalement par l'augmentation des densités bâties : La densité moyenne observée entre 2000 et 2011 est de 12 logements/ha. L'objectif est de **tendre vers 15 logements/ha en moyenne**.
- Créer une offre complémentaire à celle de l'écoquartier, afin de répondre aux besoins et demandes variées des futurs accédants.

Définir des stratégies de développement urbain maîtrisé



OBJECTIF 2.2 | ESPACES PUBLICS ET DEPLACEMENTS DOUX

Philosophie commune pour la gestion des espaces publics

- Espaces publics partagés et de qualités : l'impression d'ensemble, l'ambiance et le sentiment de sécurité seront les priorités.
- Sens donné par l'architecture, le mobilier contemporain, les matériaux adaptés et différenciés, le végétal et la qualité de l'éclairage
- Place importante accordée au végétal : « nature sauvage organisée » :
 - Choix des végétaux adaptés (vivaces, graminées, grimpantes et arbustes) afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, d'optimiser, sans surcoût, l'extension des surfaces végétalisées, d'améliorer la qualité de vie, l'image véhiculée par la commune, et assurer la promotion de son identité
 - Gestion différenciée des espaces verts
- Valorisation des espaces de loisir et de détente en intégrant les voies de circulation dans le paysage.

ACTION N°1 : REDEFINIR LES ESPACES PUBLICS DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Créer un « centre-ville »

- Requalifier les espaces publics du centre-bourg ancien (place de la Mairie, Place du Chêne et Parking de la Salle des Fêtes) :
- Unir le centre bourg (qui sera) requalifié au centre commercial et à l'espace public du Crêt du bief

Créer une artère piétonne, colonne vertébrale de l'agglomération

- Relier les quartiers pavillonnaires nord au centre bourg
- Relier le centre bourg, les espaces d'habitat au collège
- Créer un réseau secondaire de connexions à cette artère

Créer un espace central fédérateur à Lizon

- Créer un espace public de proximité, de qualité, au niveau de la rue de la Gare.
- A étudier en relation avec la possibilité de créer un centre culturel intercommunal

Relier Lizon et le CB

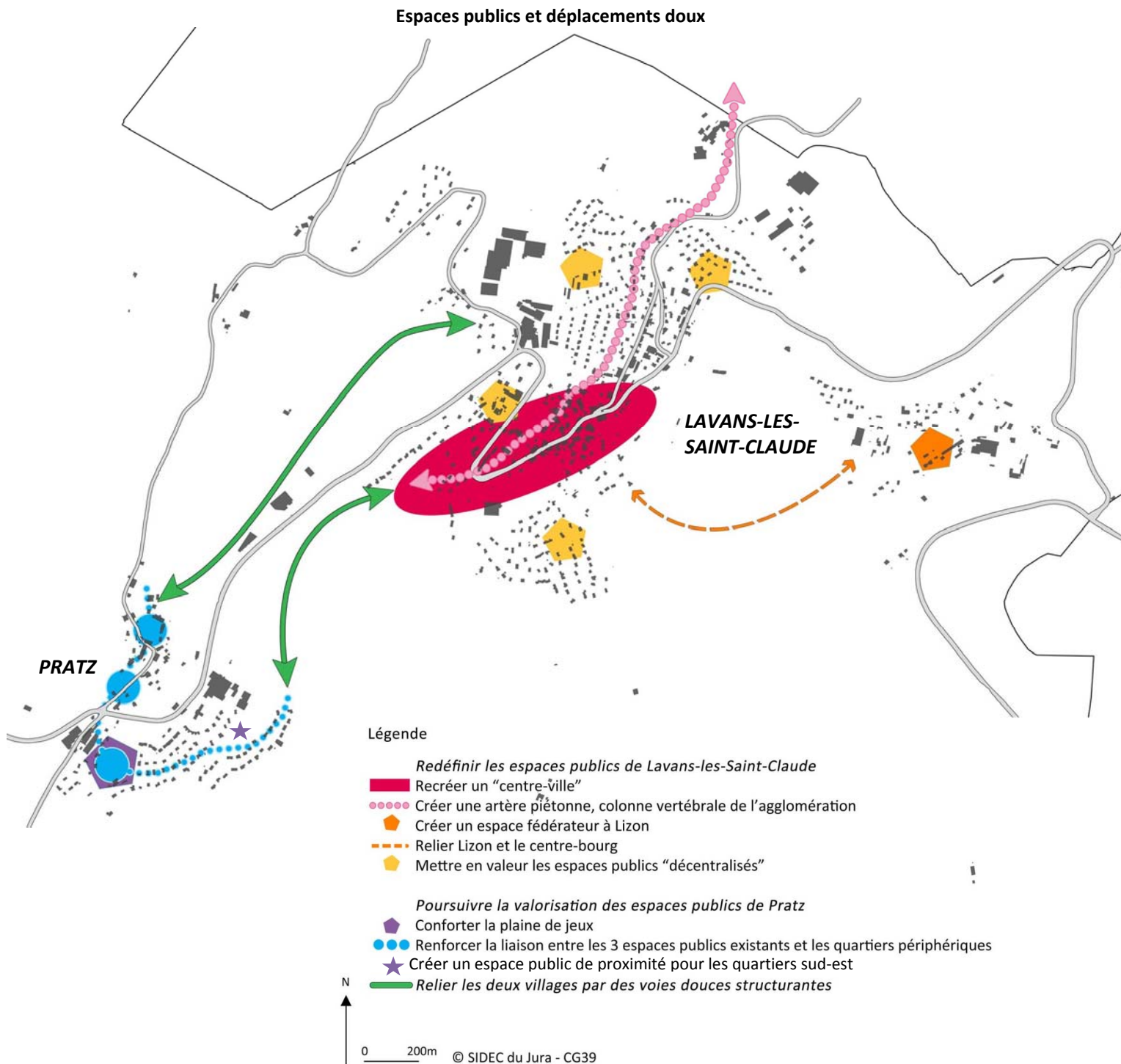
- Pour les liaisons quotidiennes à pied : utiliser les chemins existants et procéder en priorité à l'aménagement de l'un d'eux pour favoriser les échanges Lizon / centre bourg
- Pour la promenade et les cheminements cyclistes : valoriser le tracé de l'ancienne voie de tram

Mettre en valeur les espaces publics « décentralisés »

- Améliorer la fonctionnalité, la lisibilité et l'accessibilité des espaces publics à vocation « inter-quartier » (quartier de la Serre, quartier de Lizon) et des autres espaces publics (Bourg Dessus, Bellevue, en Fourger)
- Connecter les espaces publics « interquartiers » au maillage de cheminements doux

ACTION N°2 : RELIER LES VILLAGES DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ET PRATZ PAR DES VOIES DOUCES STRUCTURANTES

- Relier Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz par le Crêt du Bief :
 - créer un cheminement doux en site propre entre les quartiers sud de Pratz et l'écoquartier de Lavans, s'appuyant sur le chemin existant.
- Relier Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz par Curtillet Planchamp :
 - poursuivre l'aménagement d'un cheminement doux vers et à travers la ZA entre le centre-bourg de Pratz et les quartiers nord de Lavans.



OBJECTIF 2.3 | DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

ACTION N°1 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER

Ne pas compromettre la possibilité de dévier la RD 470

Voir objectif 1.2

Sécuriser les points de connexion sur la RD

- Transformer la traversée du centre-bourg de Lavans
- Reconfigurer l'entrée Est de Lavans-lès-Saint-Claude / connexion Lizon par l'aménagement d'un carrefour sécurisé
- Aménager le carrefour de l'entrée ouest / accès Smoby (ou reporter les flux PLU à travers la ZA Curtillet-Planchamp, une fois la 2^{ème} tranche réalisée).

Améliorer la desserte routière de certains quartiers et supprimer le transit à travers d'autres quartiers

- Supprimer le transit place du Chêne et améliorer la desserte du quartier de Bellevue
- Redéfinir les circulations sur les voies de desserte existantes du quartier de Lizon

Hierarchiser le réseau de voiries, principalement dans les quartiers pavillonnaires

- Définir une charte du traitement des différentes catégories de voie
- Etablir les priorités de réhabilitation des voies

ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

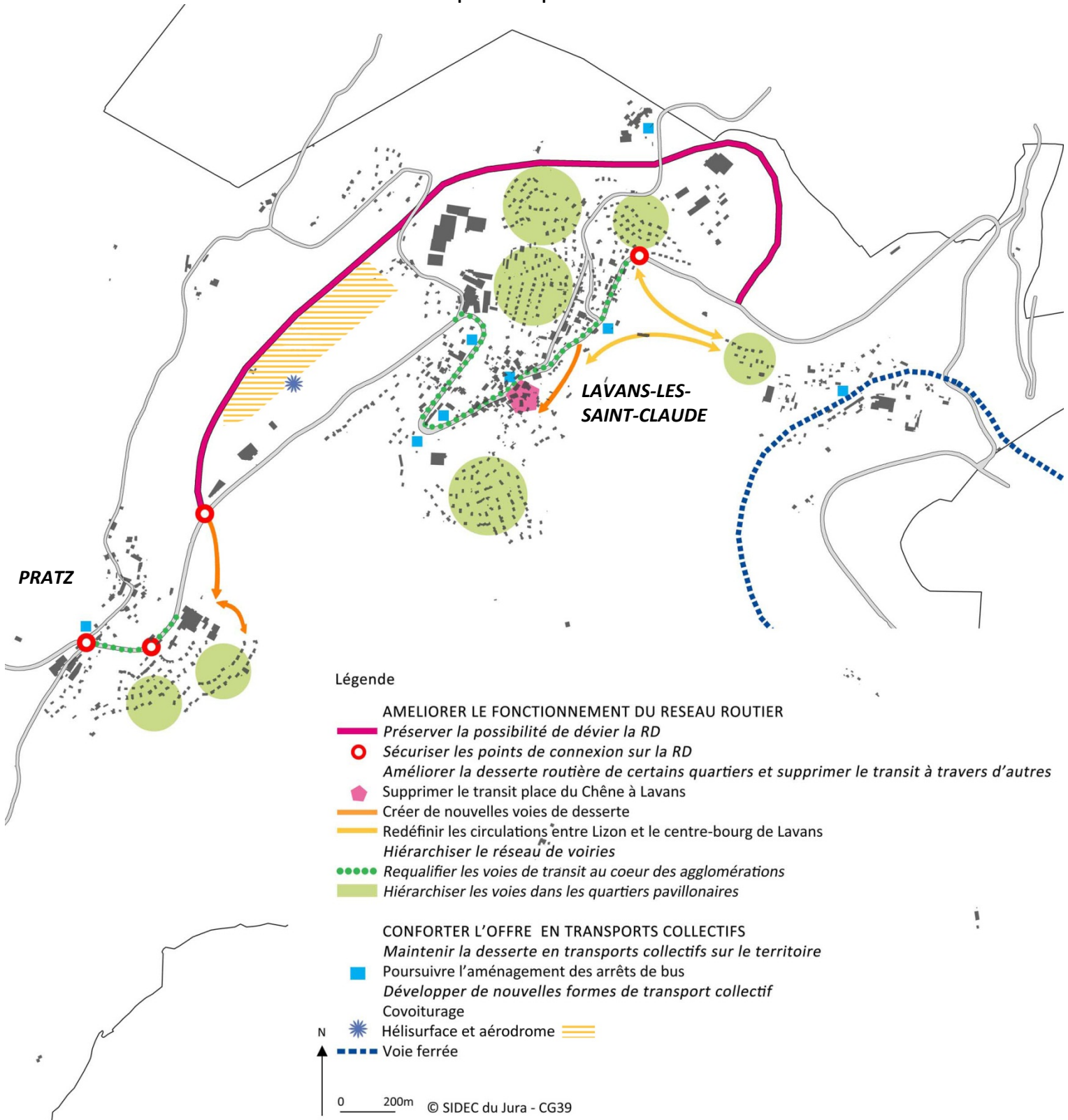
Maintenir la desserte du territoire par les bus

- Poursuivre l'aménagement des arrêts de bus (Lizon notamment)
- Structurer le développement urbain en prenant en considération l'accessibilité aux transports en commun

Développer de nouvelles formes de transport collectif

- Soutenir/encourager la mise en place de covoiturage sur le Plateau :
 - Création de plateformes de covoiturage.
- Valoriser l'avisurface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura : *Voir objectif 1.2*
- Valoriser la voie ferrée : *Voir objectif 1.2*

Transports et déplacements



OBJECTIF 3.1 | METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES

ACTION N°1 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS

Préserver les silhouettes des villages « en balcon »

- Limiter l'urbanisation dénaturant cette morphologie de balcon
- Préserver les ouvertures offertes par la topographie

Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz

- Ouvrir les vues sur le balcon du Lizon et sur le grand paysage
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère en cas d'urbanisation

Valoriser les identités urbaines

- Ré-ouvrir des perceptives visuelles en entrée de village
- Permettre l'innovation en matière architecturale pour créer une vraie identité
- Requalifier les entrées de village

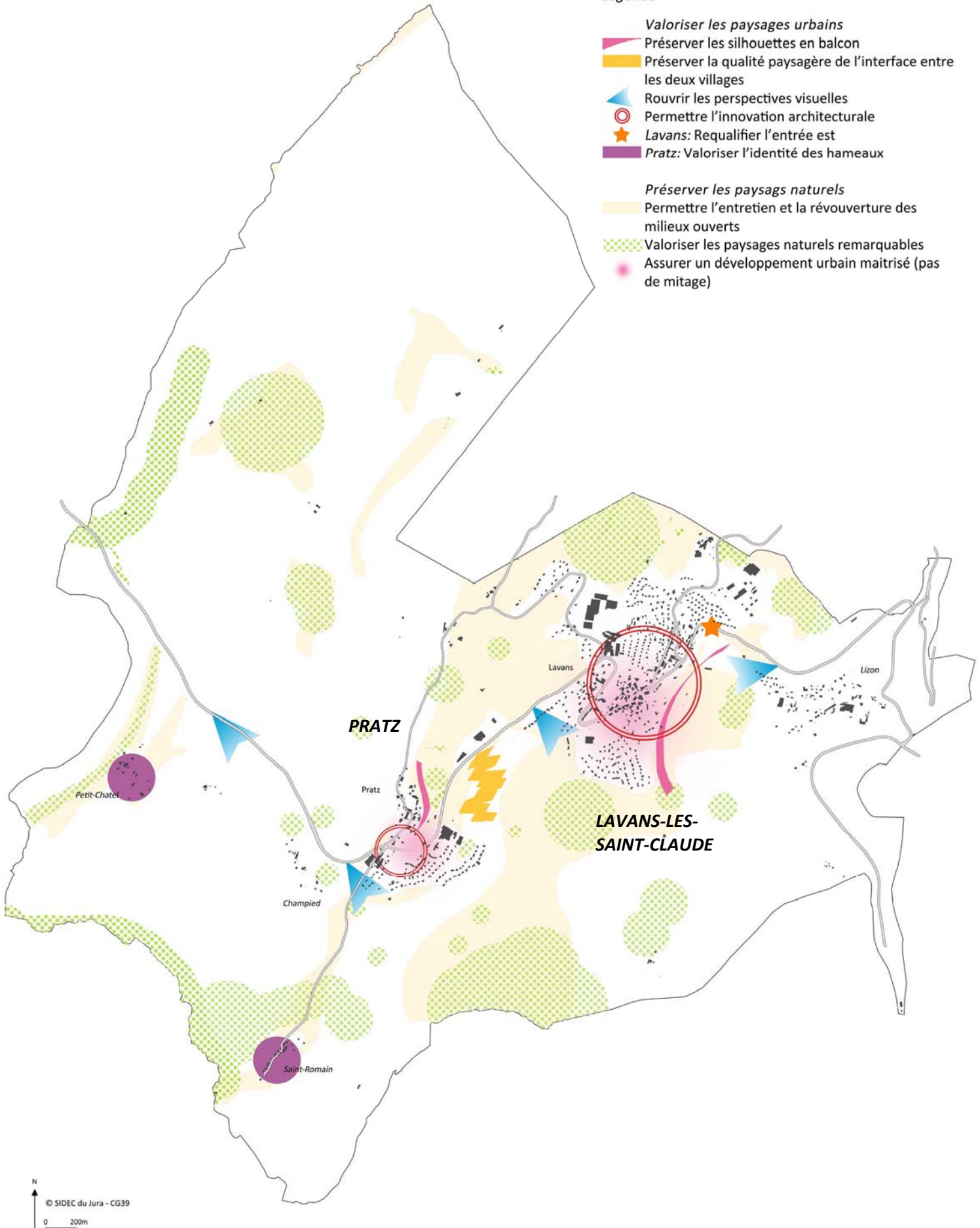
ACTION N°2 : PRESERVATION DES PAYSAGES NATURELS

- Redévelopper une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages : pelouses, combes, lisières marquant les limites paysagères entre espaces urbanisés et espaces boisés, ...
- Valoriser les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : pelouses sèches, milieu rupestre, zones humides, ...
- Assurer un développement urbain maîtrisé respectant l'insertion des zones urbaines au cœur des espaces naturels et évitant toute dénaturation générée par le mitage

Mettre en valeur les paysages

Légende

- Valoriser les paysages urbains**
 - Préserver les silhouettes en balcon
 - Préserver la qualité paysagère de l'interface entre les deux villages
 - Rouvrir les perspectives visuelles
 - Permettre l'innovation architecturale
 - Lavans: Requalifier l'entrée est
 - Pratz: Valoriser l'identité des hameaux
- Préserver les paysages naturels**
 - Permettre l'entretien et la réouverture des milieux ouverts
 - Valoriser les paysages naturels remarquables
 - Assurer un développement urbain maîtrisé (pas de mitage)



OBJECTIF 3.2 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

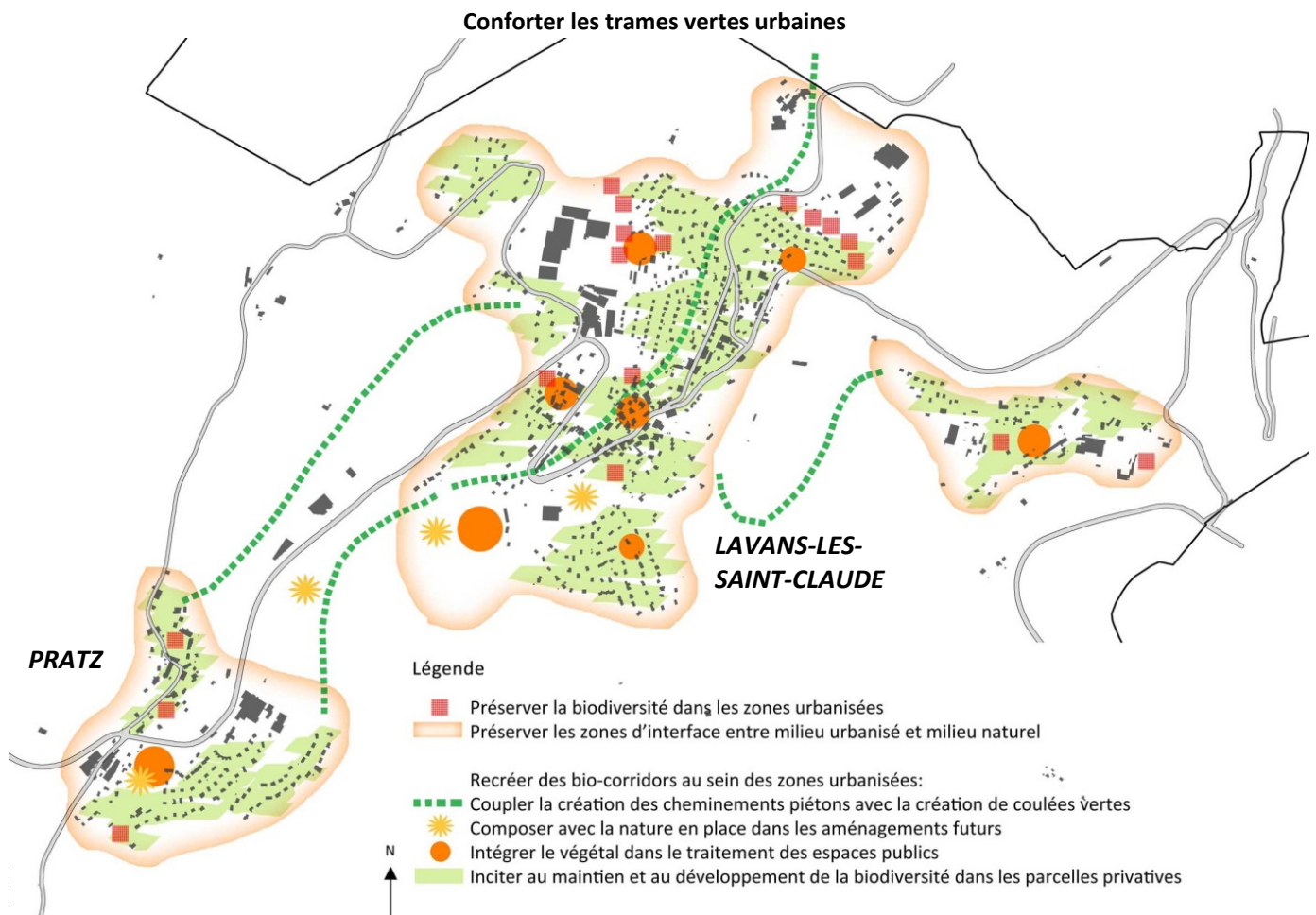
ACTION N°1 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Préserver le milieu naturel

- Préserver les zones humides
- Préserver et restaurer les pelouses – poursuivre les actions menées pour un retour du pastoralisme.
- Protéger le milieu rupestre
- Maintenir et restaurer les continuités écologiques :
 - Protéger de toute urbanisation la « trame verte sud » bordant les deux villages
 - Prendre en compte la ceinture verte autour du village de Lavans-lès-Saint-Claude
- Limiter tout impact sur les zones Natura 2000

Conforter la trame verte urbaine

- Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées : jardins, vergers, ...
- Préserver les zones d'interface entre milieu urbanisé et milieu naturel
- Recréer des bio-corridors au sein des zones urbanisées :
 - Coupler aux cheminements piétons la création de « coulées vertes »
 - Dans les aménagements futurs : composer avec la nature en place et la réintroduire dans les futurs quartiers
 - Intégrer le végétal dans le traitement des espaces publics
 - Inciter au maintien et au développement de la biodiversité dans les parcelles privées.



ACTION N°2 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Protéger la ressource en eau

- Maîtriser les effluents domestiques, agricoles et industriels susceptibles de transiter dans le réseau karstique.
 - Obliger à une gestion des eaux pluviales par noue dans les ZA et quartiers d'habitat futur
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Protéger les sources, résurgences et captages existants :
 - Repérer les sources pour les protéger
- Remplacer la station d'épuration commune à Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz (située sur Lavans-lès-Saint-Claude) afin de faire face à l'augmentation de la population

Maitriser la consommation d'espace

voir Objectif 2.1 : Promouvoir un urbanisme frugal : s'agrandir sans s'étendre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les énergies renouvelables

- Réduire les déplacements automobiles :
 - Développer un urbanisme des « courtes distances » en conservant la proximité emploi / habitat / services
 - Favoriser les déplacements doux
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation futures.
- Encourager à la conception bioclimatique
- Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs : éolien, solaire, bois, géothermie, hydroélectricité mais pas à n'importe quel prix (interdire les fermes photovoltaïques dans le respect des espaces agricoles)
- Définir un espace destiné à faciliter l'exploitation de la ressource bois, et le conditionnement en vue de son exploitation en tant que source d'énergie locale renouvelable.

ACTION N°3 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS

- Eviter toute urbanisation dans les zones soumises aux risques mouvement de terrain et inondation
- Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement pour ne pas aggraver le risque inondation

Préserver l'environnement

Légende

Préserver la biodiversité

Préserver les zones humides

Préserver et restaurer les pelouses

Protéger le milieu rupestre

Maintenir les continuités écologiques fonctionnelles :

Trame Bleue

Corridors agricoles

Corridors forestiers

Conforter les continuités peu fonctionnelles

Limitier tout impact sur les périmètres N2000

Conforter les trames vertes urbaines

Préserver les ressources naturelles

Protéger les sources

Moderniser la station d'épuration

Maitriser la consommation d'espace

Adapter l'urbanisation aux risques naturels

Eviter toute urbanisation dans les zones soumises aux risques

